

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 juillet 2011

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2011 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Lucien Gendron, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller

Est absent :

- M. Francis Plourde, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2011-07-0143

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher, d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0144

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2011-07-0145

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. FINANCES

2011-07-0146

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean Guy Raymond :

- ◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre

des achats du mois de juin 2011 au montant de 45 420.74 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de juin 2011, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	3360.79 \$
Contremaître de voirie	6601.95 \$
Coordonnateur des services techniques.....	786.94 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2011 au montant de 57 337.02 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie

Réparation et entretien des véhicules
Répondre aux plaintes des citoyens
Réparation routes (asphalte froide, nivelage, etc...)
Finalisation aménagement talus
Remplacements de ponceaux Route Beaulieu, Église Sud.
Préparation du parc pour la St-Jean Baptiste.

Coordination des Services Techniques et urbanisme:

Émissions de permis
Rapports d'inspections;
Préparation rapport MDDEP en vue de levée de moratoire.
Travaux de refonte des cartes du programme de revitalisation;
Travaux de piquetage de terrain;
Surveillance travaux d'aménagement de talus;
Supervision des travaux de remplacement de ponceaux;

Administration :

Poursuite des travaux de création d'outils de GRH.

Poursuite travaux de restructuration du service de voirie et réaffectation des postes;

Négociations en cours au niveau du réseau d'aqueduc Audet;

Travaux relatifs aux règlements d'urbanisme + demande d'exclusion auprès de la CPTAQ.

Appel d'offres pour vente ancien camion de pompiers.

Planification suite à incendie caserne (assurances, experts, et fournisseurs divers, etc...) + préparation et lancement appel d'offres public.

Participation au congrès de l'ADMQ

Agent de développement :

Groupe de réflexion : Des démarches ont été effectuées entre autres auprès de la commission scolaire et au privé pour vérifier si le scénario adopté est réalisable.

Quelques éléments devront être repensés et nous sommes dans l'attente d'une réponse de la commission scolaire.

Séances avec la Sûreté du Québec : La Corporation de développement a organisé via l'agent de développement, deux séances d'information concernant la sécurité sur internet. Les séances visent les parents ainsi que les jeunes de 13 à 17 ans. C'est une activité qui est en lien avec le CACI.

Ce ne fut pas un grand succès, très peu de citoyens se sont déplacés. Il faudra repenser la formule pour attirer davantage de personnes aux séances.

Affiches directionnelles et de bienvenue : Le dossier affiche de bienvenue sera reporté en 2012 pour cause de manque de budget. Pour ce qui est des affiches directionnelles, nous prévoyons réaliser ce projet dès cet été!

Loisirs :

Saint-Jean-Baptiste :

Remerciements aux commanditaires;

Vente des produits lors de la soirée du 23 juin;

Terrain de jeux :

Accueil/Visite/signature des nouveaux employés;

Supervision du travail des deux moniteurs (2 visites)

Inventaire des Trousses de Premiers soins + Commande du Matériel Manquant;

Achat du matériel d'animation;

Ajustements/Confirmations des activités spéciales du Terrain de Jeux;

Autres :

Page principale du Mot Destin + Articles Loisirs;

Soirée d'inscription du Terrain de Jeux et des Sports Estivales;

Envoyer un Mémo à l'école pour les sports + une affiche pour la Parade de la St-jean

Assister à une réunion du comité de loisirs.

6.2 Rapport des conseillers

Margot Perreault fait état du nouvel horaire de la bibliothèque de 9h30 à 10h30 pour 3 mardis tous les 15 jours durant l'été.

Yannick Bélanger fait état des activités du comité de loisirs axées autour des festivités de la St-Jean-Baptiste.

Jean Guy Raymond rappelle qu'il s'est occupé de fleurir le pont mitoyen avec St-Antonin.

Alain Boucher explique qu'il s'est occupé de superviser la plantation de 1576 plants dans les talus en arrière de la municipalité.

Alain Boucher a également assisté à une conférence de BPR sur la stratégie québécoise de gestion de l'eau, et nous fait part des contraintes et exigences associées à cette décision du gouvernement.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille a rencontré la présidente de la Commission Scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup puis la direction générale afin de travailler en commun les infrastructures qui seraient utiles à nos deux organisations. Divers scénarios seront envisagés en fonction des besoins et contraintes de chacun.

Louis-Marie Bastille a également eu une rencontre avec la MRC relativement à l'adhésion à la cour municipale.

Louis-Marie Bastille a également participé à la rencontre de la corporation du sentier Petit-Témis.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

7.1 Consultation publique à l'égard d'une demande de dérogation mineure présentée par M. MagellaLagacé habitant au 532, rue Saint-Alfred, Rivière-du-Loup lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage complémentaire à la résidence de 6 mètres de hauteur totale, le tout sur la rue principale, lot 17B-1, rang 2, Canton Whitworth, cadastre de la municipalité de Saint-Modeste, zone 09-CH comme annoncé par l'avis public affiché le 15^{ème} jour du mois de juin 2011.

La demande de dérogation mineure présentée par M. MagellaLagacé habitant au 532, rue Saint-Alfred, Rivière-du-Loup lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage complémentaire à la résidence de 6 mètres de hauteur totale, le tout sur la rue principale, lot 17B-1, rang 2, Canton Whitworth, cadastre de la Paroisse de Saint-Modeste, zone 09-CH est expliquée aux gens.

Les membres du conseil reçoivent la conclusion du comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse de cette demande. Enfin, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs opinions et commentaires aux membres du conseil.

Des questions ont été posées par les gens dans la salle.

2011-07-0147

7.2 Demande de dérogation mineure

ATTENDU que Monsieur MagellaLagacé, *propriétaire*, habitant au 532, rue Saint-Alfred, Rivière-du-Loup, a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage complémentaire à la résidence de 6 mètres de hauteur totale, le tout sur la rue principale, lot 17B-1, rang 2, Canton Whitworth, cadastre de la Paroisse de Saint-Modeste, zone 09-CH;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et en Environnement, Monsieur Paul Pelletier, a procédé à l'analyse de la conformité de la demande soumise;

ATTENDU que la demande déposée rencontre les conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure, à savoir :

- ◆ Conformité aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ◆ Conformité aux autres notions des règlements d'urbanisme non visées par la demande;
- ◆ ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude du dossier et ils recommandent à la Municipalité l'acceptation de la demande de dérogation mineure déposée par *Monsieur Magella Lagacé*;

ATTENDU l'avis public publié au journal Info-Dimanche du 29 juin 2011;

ATTENDU que lors de la consultation publique tenue ce jour, aucune représentation de groupes ou de personnes intéressées n'a été formulée au conseil;

ATTENDU l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité;

ATTENDU que les membres du conseil ont procédé à l'étude de la demande déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

- ◆ que le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde une dérogation mineure afin de permettre à Monsieur Magella Lagacé, propriétaire, de construire un garage complémentaire à la résidence de 6 mètres de hauteur totale, le tout sur la rue principale, lot 17B-1, rang 2, Canton Whitworth, cadastre de la Paroisse de Saint-Modeste, zone 09-CH;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0148

7.3 Engagement d'un mécanicien-soudeur à temps partiel

ATTENDU les besoins pour les services d'un mécanicien et d'un soudeur pour les services de voirie ainsi que pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU le départ de l'employé Robert Rioux;

ATTENDU que Monsieur Michel Michaud a été rencontré par la direction de la Municipalité pour ces fonctions;

ATTENDU que les besoins de la Municipalité pour ces tâches sont variables à temps partiel selon l'entretien et les bris de machinerie à survenir;

ATTENDU que Monsieur Michel Michaud est prêt à fournir ses services à titre de mécanicien-soudeur à taux horaire fixe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean Guy Raymond:

- Que la municipalité embauche M. Michel Michaud comme mécanicien-soudeur sur appel selon les besoins des services de voirie et d'enlèvement de la neige et aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre daté du 5 juillet 2011 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire;
- Que la copie de la présente résolution soit expédiée à M. Michel Michaud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0149

7.4 Disposition du camion de pompiers incendié

ATTENDU l'incendie survenu au camion de pompiers N° de série AF195KCA17642 et que ce dernier est une perte totale;

ATTENDU QUE l'assureur nous autorise à vendre le véhicule moyennant le versement d'une somme de 500 \$ plus taxes à son profit;

ATTENDU QUE les offres reçues sont les suivantes :

- JM. Bastille : 130 \$ par tonne, soit environ 1355 \$ plus taxes
- Pièces d'Auto G.R.D : 1500 \$ plus taxes sans les roues arrières
- Ti-Cœur Pièces d'auto : 1800 \$ sans les roues arrières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger que la Municipalité cède à Ti-Cœur pièces d'autos inc. le camion de pompiers incendié pour la somme de 1800 \$ plus taxes sans les 8 roues arrières que la Municipalité garde pour son usage, la somme étant répartie comme suit :

- 500 \$ plus les taxes applicables à l'ordre de l'assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec;
- 1300 \$ plus les taxes applicables à l'ordre de la Municipalité de Saint-Modeste;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0150

7.5 Mandat au notaire pour servitude de drainage sur terrain privé et à arpenteur géomètre pour description technique

ATTENDU que la municipalité souhaite réaliser des travaux de drainage des eaux de pluies provenant du 306, et du 302 principale à Saint-Modeste.

ATTENDU l'impossibilité de relier ces résidences à l'égout pluvial municipal compte tenu de la pente inversée;

ATTENDU que M. Gilles Couillard, propriétaire du 305, Rue principale a donné son accord de principe pour la mise en place d'un drain pluvial sur son terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean Guy Raymond que la Municipalité :

- Mandate Normand Parent, arpenteur géomètre, pour la réalisation d'une description technique aux fins de servitude de drainage;

- Mandate la Notaire Sandra Thériault, afin de réaliser un projet d'acte relatif à la servitude de drainage et aux conditions rattachées à ladite servitude;
- Précise que le projet d'acte devra intégrer le fait que la municipalité conserve un droit d'accès perpétuel aux fins de surveillance, d'entretien, et de réparation de ladite servitude;
- Mandate Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, et Louis-Marie Bastille, maire afin de signer l'acte notarié qui découlera de ces travaux, sous réserve que les conditions rattachées soient à la satisfaction des parties; la municipalité mandatant à cet effet ses représentants précédemment nommées à des fins de validations des termes du projet d'acte;
- Autorise la réalisation des travaux de drainage sur le terrain objet de la servitude de drainage cadastré Partie 16-D, Partie 17-A, et partie 17-B et localisé au 305 de la Rue Principale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0151

7.6 Contrat de déneigement et déglacage MTQ

ATTENDU les nouvelles conditions de renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports du Québec pour la saison 2011-2012 incluant le marché, ainsi que le cahier des charges et devis généraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

◆ D'accepter les conditions de renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports du Québec pour une année avec une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes au montant de 41 980,94 \$;

◆ D'autoriser Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente de renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0152

7.7 Demande d'entrée de service Rue principale

Considérant la demande d'entrée de service de M. Gilles Couillard pour l'installation d'une entrée de service sur un terrain vacant localisé sur la Principale;

Considérant que les frais d'installation (pavage, excavation, etc.) des entrées de service seront à la charge de l'acquéreur;

Considérant que le conseil municipal désire promouvoir la construction sur son territoire;

Considérant que ces terrains seront desservis par le réseau d'aqueduc et d'égouts;

IL EST PROPOSÉ par Jean Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

Que la municipalité accepte cette demande pour l'installation d'une entrée de service pour le terrain vacant sur les lots Partie 16-D, Partie 17-A, et partie 17-B localisés sur la Rue Principale;

La lettre de demande du propriétaire est annexée à la présente résolution sous le N°2011-07-01.01

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-07-0153 **7.8 Nomination d'un responsable à l'application du règlement N° 220 et des règlements le modifiant, et détermination des heures d'exploitation des carrières, sablières et gravières**

ATTENDU que la municipalité a adopté le 6 mars 2000 le règlement N°220 relatif aux nuisances;

ATTENDU que l'article 20 dudit règlement prévoit que les heures d'exploitation des carrières, sablières et gravières peuvent être fixées par voie de résolution municipale;

ATTENDU que l'article 30 du règlement 220 prévoit que l'application dudit règlement devra être effectuée par l'inspecteur municipal désigné par résolution municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron **QUE** ce conseil :

- Désigne Daniel Martel, inspecteur en bâtiment et environnement comme responsable de l'application du règlement N°20 sur les nuisances;
- Détermine les heures d'exploitation des carrières, sablières et gravières sur son territoire selon les plages horaires suivantes :
 - o De 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi
 - o De 7 heures à 13 heures le samedi à titre occasionnel

QUE copie de la présente résolution soit expédiée aux exploitants de carrières sablières situés sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0154 **7.9 Ouverture de poste d'assistant à la voirie et aux infrastructures**

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-04-0094**, ce conseil convenait d'abolir les postes suivants :

- o opérateur du réseau d'aqueducs et d'égouts et assistant de voirie (régulier à l'année à temps complet)
- o homme d'entretien et conducteur de véhicules lourds (régulier à l'année à temps complet)

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-04-0094**, ce conseil convenait d'ouvrir à l'interne les postes suivants :

- o Adjoint à la voirie et aux infrastructures (temps plein régulier à l'année);
- o Conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver (temps plein régulier saisonnier pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année);

ATTENDU que par ses résolutions N° **2011-05-0115**, et **N°2011-05-116**, ce conseil décidait d'embaucher M. Robert Rioux au poste d'adjoint à la voirie et aux infrastructures (temps plein régulier à l'année) et M. Rémi Dubé au poste de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver (temps plein régulier saisonnier)

ATTENDU que M. Robert Rioux a quitté ses fonctions;

ATTENDU que pour des nécessités de services, il est indispensable d'avoir au service de voirie minimalement 2 personnes à temps plein à l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean Guy Raymond;

QUE :

- Un poste d'assistant à la voirie et aux infrastructures soit créé et attribué à M. Rémi Dubé;
- Le conseil entérine la liste de tâches et les conditions salariales rattachées au poste d'assistant à la voirie et aux infrastructures;
- Le conseil entérine le changement de fonctions de monsieur Rémi Dubé aux conditions telles que décrites dans la correspondance de confirmation d'engagement à transmettre à monsieur Rémi Dubé datée du 5 juillet 2011 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire à la présente séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2011-07-0155

7.10 Appel d'offres public / Demande de soumissions pour la rénovation de la caserne des pompiers

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder aux travaux de rénovation de la caserne des pompiers suite à l'incendie du 26 mai 2011;

ATTENDU QU'un devis technique relatif aux réparations nécessaires à la caserne des pompiers a été produit par Claude Dickner, estimateur de notre assureur;

ATTENDU QUE ce devis a été estimé conforme par la direction de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Alain Boucher ;

QUE :

- le conseil accepte le devis technique de Claude Dickner, estimateur;
- un appel d'offres public soit lancé conformément à la loi pour demander des soumissions en vue de procéder aux réparations à la caserne des pompiers suite à l'incendie du 26 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0156

7.11 Nomination d'un responsable à la vente des livres du 150^{ème} anniversaire de la municipalité

ATTENDU QUE dans sa résolution N°2011-04-0080, la municipalité prenait acte de la dissolution du comité des fêtes du 150^{ème}, de la fermeture du compte bancaire et de la répartition des sommes restantes dudit comité;

ATTENDU QU'il reste des livres du 150^{ème} qui n'ont pas été tous

vendus;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean Guy Raymond;

QUE le conseil nomme Mme Margot Perreault, conseillère, comme responsable de la vente des livres du 150^{ème} restants au coût unitaire de 10\$;

QUE les fonds issus de la vente desdits livres feront l'objet d'une comptabilisation distincte réalisée par Mme Margot Perreault, que cette dernière pourra en rendre compte en tout temps et/ou à la demande du conseil municipal, et que la destination des argents ainsi perçus devra être décidée par voie de résolution municipale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0157

7.12 Avis de principe à un processus d'achats groupés d'équipements de signalisation pour les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE dans sa résolution N° 2011-07-0151, la municipalité acceptait le renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le MTQ pour la saison 2011-2012;

ATTENDU QUE les termes dudit contrat incluent des nouvelles obligations de signalisation pour les camions, souffleuses et niveleuses;

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup dont le contrat MTQ est en cours de renouvellement devront répondre à ces exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger,

QUE la municipalité de Saint-Modeste est en accord sur le principe d'un achat groupé des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup pour se doter des équipements et signalisations édictés dans le contrat de déneigement et de déglacage du MTQ;

QU'une décision finale sera prise lorsque la majorité des municipalités auront donné leur accord de principe, que le processus aura été établi, et que les offres auront été reçues;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0158

7.13 Demande de prise en charge d'un chemin dans le Rang 4 de Saint-Modeste

ATTENDU QUE la demande reçue des Entreprises Trans-Forêt inc. en date du 22 juin 2011 demandant à la municipalité de prendre en charge l'entretien d'un chemin situé dans le Rang 5 de Saint-Modeste; chemin situé entre l'Église Sud au niveau du Rang 5 et rejoignant un chemin entretenu par le groupement forestier sur les lots intra-municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut se permettre de créer un précédent en reprenant un chemin actuellement situé sur des terres

privées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean Guy Raymond,

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour des raisons budgétaires, la municipalité n'a pas les ressources financières nécessaires pour prendre en charge les chemins forestiers privés partant des rangs de la municipalité.

QUE la municipalité ne peut donner une suite favorable à la demande des Entreprises Trans-Forêt inc. pour les motifs sus mentionnés;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0159 **7.14 Inscription du maire aux Assises Annuelles de la Fédération québécoise des Municipalités**

Le maire, Louis-Marie Bastille, demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de participer aux Assises Annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront les 29, 30 septembre, 1^{er} octobre 2011 prochain au Centre des congrès de Québec. Ces assises sont l'occasion de créer des contacts politiques, des liens avec d'autres collègues et d'être tenu informé des grands dossiers et orientations touchant le domaine municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean Guy Raymond, d'autoriser le maire à participer aux 70^{ème} Assises Annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités et de défrayer toutes dépenses inhérentes à cette activité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2011-07-0160 **7.15 Demande de résolution d'appui à la municipalité de Saint-Antonin**

ATTENDU QU'il est dans l'intention de la municipalité d'interdire la circulation des poids lourds sur une portion de la Route de la Station;

ATTENDU QU'un projet de règlement ainsi qu'une carte explicative avec la signalisation prévue a été rédigé en ce sens;

ATTENDU QUE la Route de la Station vient rejoindre le Chemin Rivière-Verte sur le territoire de la municipalité de Saint-Antonin;

ATTENDU QU'en vue de présenter le projet de règlement auprès du Ministère des Transports, il convient d'obtenir l'appui des municipalités environnantes pour lesquelles le projet de règlement pourrait avoir un impact;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger, de demander à la Municipalité de Saint-Antonin une résolution d'appui relativement au projet de règlement N°322 relatif à la circulation des camions et véhicules-outils.

Une copie du règlement N°322, ainsi que la cartographie seront

annexés à la présente résolution pour être adressés à la Municipalité de Saint-Antonin.

Il est demandé de procéder au vote :

- 3 votes pour;
- 2 votes contre;

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2011-07-0161

7.16 Mandat à la direction générale pour procéder à des demandes d'accès à l'information auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Modeste souhaite accéder à certaines informations relatives aux certificats d'autorisations d'exploitants de carrières sablières sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, de mandater Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, pour procéder à des demandes de documents dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour le compte de la Municipalité de Saint-Modeste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2011-07-0162

8.1 Avis de motion pour création d'un règlement N° 323 relatif à la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement relatif à la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus;

2011-07-0163

8.2 Avis de motion pour prévoir le règlement N° 324 attribuant les numéros civiques sur le Chemin de l'Aulnière

Mme Margot Perreault, conseiller, donne avis de motion, qu'un projet de règlement, prévoyant l'attribution des numéros civiques, sera présenté au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

9. AFFAIRES NOUVELLES

RAS

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2011-07-0164

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 21h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire